



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

NOMBRES DE MEMBRES	
MEMBRES EN EXERCICE	12
PRÉSENTS	11
VOTANTS	11

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence BOYER, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
7 mai 2025

PRÉSENTS : MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme MACEL Sara, , Mme Stéphanie PANARINFO,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme POULARD Laura,

ABSENT(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LESAGE Laëtitia

QUORUM : 7

DATE D'AFFICHAGE
22 mai 2025

OBJET : CRÉATION D'UNE TRAVERSÉE POUR LES EAUX PLUVIALES CHEMIN DU PERTUIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Roanne le 23 mai 2025 et publication du 22 mai 2025 ou notification du
 La Maire Laurence BOYER

Délibération 2025-05-13_05

Monsieur Yves MEUNIER, adjoint délégué à la voirie expose :

Considérant la nécessité de canaliser les eaux pluviales sur la route du Pertuis au niveau du 405 ;

Considérant les devis suivants établis pour canaliser les eaux pluviales :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
2TPE de Coutouvre	2 235.00€	2 682.00€
CHAVANY de St Nizier-sous-Charlieu	2 208.00€	2 649.60€

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Le conseil municipal, après délibération, par vote à mains levées, à l'unanimité :
Mme Laurence BOYER, Maire, M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme Sara MACEL, Mme PANARINFO Stéphanie :

- prend connaissance du dossier ;
- approuve le devis de 2 TPE, d'un montant de 2 235 € ht soit 2 682,00€ TTC ;
- donne pouvoir à la Maire ou à défaut aux adjoints pour l'exécution de la présente décision et la signature des pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Coutouvre le 13 mai 2025

La Maire

Laurence BOYER



Le secrétaire de séance

Laëtitia LESAGE